

« L'histoire de l'immigration n'est pas l'histoire des immigrés en France mais bien celle de tous les Français »

Jacques Toubon : la Cité nationale de l'histoire de l'immigration¹

M. Jacques Toubon, ancien ministre, président du Conseil d'orientation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, a bien voulu nous accorder un entretien particulièrement précieux en ces temps où la question de « l'identité nationale » telle qu'elle est actuellement posée par les pouvoirs publics suscite de graves inquiétudes. Nous lui en sommes très reconnaissants.

UNE CITÉ OUVERTE SUR LA CITÉ

Diasporiques : Nous sommes très honorés et heureux, Monsieur le ministre, que vous ayez accepté d'être la première personnalité interviewée par Diasporiques dans sa nouvelle série, désormais coéditée par l'Association qui porte le nom de la revue et la Ligue de l'Enseignement. Vous présidez le Conseil d'orientation de la Cité nationale de l'histoire de l'Immigration. Une toute première question : pourquoi avoir choisi le nom de « Cité » pour cet établissement ?

Jacques Toubon : Il y a deux raisons à cette appellation. La première est que cette institution à vocation culturelle et éducative a pour objet de répondre à une demande de la société : elle s'inscrit donc formellement dans la cité et veut avoir un comportement citoyen ou à tout le moins civique. La seconde est que cet établissement public est multidisciplinaire et qu'il comporte en son sein, à l'image même d'une cité, tout un ensemble d'éléments constitutifs. L'exposition permanente du musée – que nous venons d'ouvrir – en est le cœur, le point central. Mais s'y ajouteront

régulièrement des expositions temporaires : les deux premières portent sur les Arméniens et sur des portraits d'immigrants débarquant aux États-Unis, à Ellis Island, au début du xx^e siècle. Nous aurons aussi des activités artistiques, des conférences, une médiathèque, des actions pédagogiques en liaison avec le monde scolaire, des travaux de recherche en partenariat avec l'Université ; nous prendrons des initiatives en matière d'édition (nous éditons déjà nous-mêmes une revue spécifique, *Hommes et migrations*). Le terme de « cité » se justifie donc pleinement par le caractère global que nous souhaitons donner à cet établissement, que nous voulons en outre insérer dans un réseau multipartenarial (en France et à l'étranger) regroupant associations, collectivités locales, centres de recherche, etc. Tout ceci devrait nous permettre de répondre de façon aussi complète que possible aux besoins exprimés ou potentiels de nos concitoyens en matière d'informations sur l'histoire de l'immigration.

D. : Vous vous concentrez donc spécifiquement sur cette histoire...

¹ La Cité est localisée au Palais de la Porte Dorée, 293 avenue Daumesnil, 75012 Paris.

J.T. : Absolument. Nous ne racontons pas ici l'histoire de l'esclavage ni celle de la colonisation ; ni celle de la xénophobie ou du racisme. Notre vocation est de raconter l'histoire de l'immigration dans notre pays, telle qu'elle s'est déroulée depuis le début du XIX^e siècle, en nous appuyant sur les travaux des historiens qui, à partir du dernier quart du XX^e siècle, sont devenus des spécialistes de cette question et qui, par la même occasion, lui ont permis d'acquérir son autonomie au sein de l'histoire contemporaine et de l'histoire sociale. Nous le faisons dans un double esprit : d'abord réintégrer cette histoire (ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant) dans l'histoire de France, puisque aujourd'hui on enseigne l'histoire sans raconter cette histoire, qui est pourtant une histoire d'une extrême importance et qui est en réalité – quand on visite l'exposition, on s'en rend parfaitement compte – non pas l'histoire des immigrants en France mais bien celle de tous les Français. Nous voulons agir sur les consciences d'aujourd'hui et montrer que l'immigration – non pas parce que ce serait notre discours ou notre conviction, mais parce que c'est l'histoire qui nous le dit – est un phénomène naturel, permanent, qui, contrairement à une opinion largement reçue, n'est pas un phénomène d'affrontement avec la société ou l'identité française mais un phénomène qui construit cette société et cette identité. Nous espérons ainsi contribuer à modifier le regard de nos contemporains et, si faire se peut, à remplacer les préjugés et les a priori par une vision disons tout simplement moins passionnelle et plus exacte de la réalité...



« Nous espérons ainsi contribuer à modifier le regard de nos contemporains et, si faire se peut, à remplacer les préjugés et les a priori par une vision disons tout simplement moins passionnelle et plus exacte de la réalité... »

D. : Cependant, compte tenu du contexte politique actuel, et pour paraphraser Fukuyama, ne serions-nous pas en train de vivre, dans notre pays, la « fin de l'Histoire de l'immigration » ?

J.T. : Mais cette histoire n'est pas du tout une histoire du passé, elle est une histoire du présent et de l'avenir ! L'immigration est tout autant devant nous que derrière nous. Les formes et les provenances en sont certes différentes. Il existe des points communs, des affinités, mais aussi de fortes divergences entre les diverses vagues historiques d'immigrés. Ainsi les Juifs venus de Pologne, d'Allemagne ou de Biélorussie en 1925 n'ont-ils évidemment que peu de similitudes avec les Sénégalais ou les Maliens qui arrivent aujourd'hui dans notre



Dans les salles...

pays... Mais quand je pense aux Républicains espagnols qui ont traversé les Pyrénées en 1939, qui ont gelé sur les plages d'Argelès avant d'être internés dans des conditions souvent épouvantables, et que je vois, quelques mètres plus loin dans notre exposition, les photos de ces Africains qui acceptent de risquer leur vie pour parvenir aux Canaries et de là en Europe (ou que je prends connaissance de leurs récits), je constate que, d'une certaine façon, comme on dit, rien n'a changé sous le soleil !

L'Histoire est ainsi un précieux exercice de distanciation mais, en même temps, elle établit des éléments de référence qui permettent des comparaisons et des réflexions très actuelles. La Cité se situe très précisément au croisement de l'axe de l'Histoire et de celui de l'évolution de la société. Notre ambition est ainsi tout autant d'éclairer l'avenir que de raconter le passé.

D. : Je vous entends. Mais il se trouve que, le jour même où nous nous rencontrons², le mot « immigration » est associé par la presse à une information en provenance du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, qui mentionne comme un élément-clé de sa politique l'expulsion de quelque dix-huit mille migrants au cours des dix premiers mois de l'année en cours. Et qui nous promet de faire mieux d'ici le 31 décembre. Le message qui passe aujourd'hui dans la société est donc bien, en fait, un message dominant de refus, de rejet de l'immigration, pas du tout de même nature que celui dont vous venez de nous faire part.

N'est-ce pas au demeurant un signe à l'appui de ce constat que votre Cité n'ait pas été officiellement inaugurée par les plus hautes autorités françaises ?

J.T. : Je me suis toujours clairement exprimé à ce sujet, en proposant de ne pas différer jusqu'à la fin des travaux en cours l'ouverture de la Cité à ses visiteurs. Je suis convaincu que, le moment venu, le Président de la République nous honorerait de sa présence. Sur le fond, il ne m'appartient évidemment pas, dans la position qui est la mienne, de dire qui a raison et qui a tort. Mais on ne peut que constater que l'Histoire est marquée par des cycles : des périodes successives de fermeture et d'ouverture, plus ou moins longues. L'immigration est un triple phénomène, nous le montrons dans l'exposition, nombreux exemples à l'appui : de *passage* physique d'un endroit à un autre de la planète ; de *réception* dans une société donnée (qui peut être ou ne pas être en crise) ; de *représentation* des « autres », leur rejet étant bien sûr en général plus intense en cas de crise... L'exemple personnel de Marie Curie est frappant quant à l'importance de ces représentations. Après avoir reçu deux Prix Nobel, avoir été encensée, portée aux nues, elle a voulu se présenter, en 1911, à l'Académie des sciences. Une femme, d'origine polonaise, et qui, comble de l'horreur, avait commis le péché d'adultère avec Paul Langevin ? Vous n'y pensez pas ! Elle a été, de 1911 à 1914, vouée aux gémonies ! On s'est alors souvenu qu'elle était polonaise, on l'a caricaturée en tant que telle, on a dit qu'elle était juive, etc. En 1914, elle est partie sur le front pour s'occuper des

² Le 8 novembre 2007.

soldats blessés, elle est redevenue une héroïne et, en 1996, François Mitterrand l'a fait entrer au Panthéon.

LA « MAÎTRISE DES FLUX MIGRATOIRES »

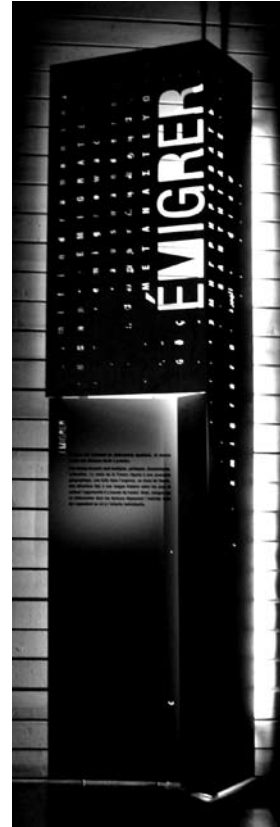
Après la grande période d'afflux et d'accueil des Trente Glorieuses, ce qu'on appelle aujourd'hui, en termes polis, la « maîtrise des flux migratoires » avait déjà été amorcé en 1974, sous Giscard d'Estaing, avec Lionel Stoléro, au moment du premier choc pétrolier. La fin des années 70 et le début des années 80 ont ensuite été, de ce point de vue, des années que je qualifierais volontiers d'ambiguës. C'est en fait la première guerre d'Irak et l'aggravation de la crise économique mondiale qui ont conduit à un renforcement singulier de cette politique. On se souvient de l'affirmation par Michel Rocard que la France ne pouvait accueillir toute la misère du monde. Ce n'est toutefois pas cette déclaration en soi qui a entraîné cette évolution mais bien la réalité de la crise économique à laquelle nous étions confrontés et qui se poursuit de nos jours. Depuis 1992, la France a eu recours à des mesures affichées de fermeture et d'expulsion et, dans ce contexte, celles qui sont mises en œuvre actuellement sont incontestablement les plus vigoureuses de celles qui ont jamais été prises.

Quand on essaie d'avoir un peu de recul par rapport à la réalité des faits, comme c'est notre mission, on constate qu'il existe des constantes dans les actions entreprises : l'utilisation de la loi bien sûr mais aussi le discours prenant appui sur les

difficultés sociales du moment. Je l'ai dit explicitement depuis ma prise de fonction, notre mission est de rendre compte de l'histoire complète de l'immigration, avec ses réussites et ses échecs, ses côtés lumineux mais aussi ses côtés sombres. Nous ne faisons ni repentance des horreurs ni gloire des bonheurs, nous essayons simplement de raconter ce qui s'est passé depuis que la Révolution française a créé, juridiquement et politiquement, la nationalité et la citoyenneté, et que le droit napoléonien a conforté tout cela avec le code civil. À quoi s'est ajouté l'impact de la révolution industrielle et des phénomènes économiques qui lui sont consécutifs et qui expliquent l'essentiel de l'immigration. L'essentiel mais pas la totalité cependant : lorsque les Polonais arrivent en France dans les années 1830, ce n'est pas pour travailler dans le textile lyonnais mais simplement parce qu'ils ont raté leur propre révolution et sont contraints de fuir leur pays. De façon analogue, l'immigration en provenance de l'Allemagne au milieu du XIX^e siècle a une double explication : les paysans allemands crevaient de faim dans le Bade-Wurtemberg et ils trouvaient du travail en France comme ouvriers agricoles ; mais ceux d'entre eux qui avaient fait la révolution en 1848 venaient, eux, parce qu'ils étaient opprimés de l'autre côté de la frontière... Ce type de dualité est permanent dans l'histoire de l'immigration.

D. : Vous faites donc un effort permanent d'objectivité...

J.T. : D'exactitude scientifique. Le recours à l'histoire permet, autant que faire se peut, d'écarter les préjugés.



... d'exposition de la Cité



Exposition permanente de la Cité de l'immigration

PHOTO ©CNHI/AWATEF CHENGAL

Or dans cette affaire qui est, comme je vous le disais, très largement une affaire de représentations, les préjugés souvent règnent en maîtres...

D : C'est en étant bien conscient de cela que je faisais explicitement allusion au discours politique actuel...

J.T. : Absolument ! Mais je n'ai pas la prétention, moi, de tenir un discours politique, j'ai seulement celle de donner des références et des repères pour que les discours politiques changent.

COMMUNAUTÉS ET COMMUNAUTARISME

D. : J'aimerais vous interroger aussi sur les conditions d'accueil des immigrants et, plus spécifiquement, sur ce qu'on peut appeler les solidarités d'accueil. Celles-ci reposent en particulier sur l'existence de communautés humaines, le plus souvent celles qui sont spontanément engendrées

en écho des « pays d'origine ». Qu'en pensez-vous ?

J.T. : Trois éléments de réponse à ce propos. Une première réponse que je qualifierai de technique ou de muséographique. Notre exposition est organisée en thèmes, tous parcourus par la chronologie et aucunement par populations, types d'origine ou communautés. Aucune des opérations que nous lancerons n'aura ce type de spécificité. Si nous avons organisé une première exposition temporaire sur les Arméniens, c'est parce que l'immigration arménienne est en quelque sorte paradigmatique : elle est la première grande immigration du ^{xx}e siècle consécutive à un génocide et à un exil imposé sur des bases familiales et ethniques. Elle est emblématique de ce qui va hélas se multiplier au cours du siècle. Ma deuxième réponse est d'ordre historique. Les phénomènes de communautés ont eu, historiquement parlant, des effets très différents suivant les époques et suivant les populations sur le processus permanent d'immigration/intégration. À certains moments, les communautés – religieuses en particulier – ont été des freins vis-à-vis de l'intégration ; à d'autres moments, elles l'ont au contraire favorisée. Ma troisième réponse est juridique et politique. L'existence de communautés ne pose en réalité aucun problème tant qu'elles ne prétendent pas être créatrices de droits et d'obligations dérogatoires vis-à-vis de la loi, qui est et doit demeurer la même pour tous. En tant que constitutives de solidarités, les communautés ne sont donc selon moi en rien répréhensibles, dès lorsqu'elles respectent cette règle républicaine fondamentale.



« Je n'ai pas la prétention, moi, de tenir un discours politique, j'ai seulement celle de donner des références et des repères pour que les discours politiques changent. »

D. : C'est clair ! Mais comment éviter néanmoins que les communautés soient conduites à se replier sur elles-mêmes dans un pays où l'accueil des immigrés est pour le moins réservé ? Même s'il y a de bonnes raisons pour que votre Cité ne se disperse pas et ne traite donc pas des questions de racisme et de xénophobie, ces comportements n'en ont pas pour autant disparu et ils interfèrent avec ce dont nous parlons...

J.T. : Certes. Mais utilisons des références historiques pour aller au-delà de ce constat. Quel était le sens de la destruction des bidonvilles à la fin des années soixante ? Il s'agissait de passer d'un « habitat » communautaire (le bidonville algérien de Nanterre, le bidonville portugais de Champigny-sur-Marne, etc.) à un habitat organisé par les pouvoirs publics (avec des logements sociaux, des cités, etc.) conçu pour mettre un terme à cet enfermement. Cela ne veut pas

dire que, trente ans plus tard, ces cités ne se soient pas elles-mêmes à nouveau communautarisées ! Comme j'ai eu l'occasion de le dire au moment des émeutes des banlieues en novembre 2005, il nous faut maintenant franchir une nouvelle étape, il faut faire éclater l'urbanisme à la Le Corbusier des années 50-70 pour retrouver davantage de mixité. Mais la réponse historique de fond a été donnée : nous sommes résolument sortis d'un habitat communautaire pour aller vers un habitat partagé.

Et ces réflexions ne valent pas que pour l'habitat. De façon analogue, on pourrait se demander s'il existe des métiers communautaires, des métiers qui seraient en quelque sorte réservés à certaines communautés. Ainsi le petit tailleur juif aurait-il désormais été remplacé par le petit confectionneur turc ou chinois ? Les réponses sociologiques en la matière sont ambiguës : à la fois oui et non ! À la Cité,

comme pour tous les autres thèmes, le thème du « travail » réunit délibérément des informations en provenance de milieux très divers, ce qui nous permet d'échapper, là aussi, à la fatalité d'un enfermement communautaire.

D. : Cette attitude est en phase avec certaines de nos préoccupations premières, à *Diasporiques* : éviter l'appropriation de faits de culture universels par des communautés spécifiques.

J.T. : Oui, et c'est bien dans ce même esprit que nous avons, en fin d'exposition, un « chapitre » intitulé « Diversité ». Et que nous y accueillons, en tant que phénomènes relevant désormais de l'identité française, un certain nombre d'objets et de pratiques venus d'ailleurs : le gaufrier des Belges, le plat à tajine des Marocains, les lanternes chinoises et bien d'autres. Tout notre travail a pour but de montrer que la « civilisation française » est faite de l'alliage (au sens quasi métallurgique du terme) de cultures, de religions, de modes de vie très diversifiés. Et que cet alliage est notre réussite nationale, même s'il reste encore des zones d'ombre et même si chacun sait de surcroît que la réalité française contemporaine n'est guère favorable à ce modèle de société. Bien différente est par exemple la Grande-Bretagne, où l'on donne des droits de citoyens (sans qu'ils aient pour autant de « carte nationale d'identité ») à beaucoup de résidents qu'ici nous n'acceptons pas d'inscrire sur nos listes électorales, même locales...

D. : Il est très intéressant bien sûr de vous entendre parler en termes aussi

ouverts de ce qui fait « l'identité française »...

J.T. : Cela rejoint ce que je vous disais tout à l'heure : ce n'est pas l'histoire des immigrés ou des Français « issus de l'immigration » que nous racontons ici, mais bien celle de la France. L'identité française est diverse, faite de la convergence d'apports multiples de populations. Elle n'est pas « essentielle », au sens de la possession immémoriale d'un territoire ou de la dominance d'une ethnie, elle est une entité construite. Historiquement construite.

UNE DÉNOMINATION QUI FAIT PROBLÈME

D. : Beaucoup d'historiens (et pas seulement d'historiens !) se sont émus de la dénomination nouvelle du ministère qui a en charge les questions que nous avons abordées (ministère de *l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement*).

J.T. : J'ai moi-même dit publiquement, au mois de mai dernier, que je comprenais que le choc des mots puisse faire problème parce que cette association renvoie à des périodes historiques ou à des idéologies parfaitement néfastes. Cela étant, il faut voir maintenant ce que seront les politiques derrière ces mots et notamment si, comme certains le craignent, il y a rupture avec les principes républicains par le biais de cette dénomination. Aujourd'hui, je pense que ce n'est pas le cas et que, notamment, la Cité est un témoignage de ce qu'est réellement le travail de la République dans ce domaine. Je n'ai pas le

sentiment depuis les quelques mois que ce gouvernement existe et que je continue à exercer mes fonctions que, en quoi que ce soit, ce que nous avons voulu faire, montrer ou dire ait été entravé. Mais je maintiens que l'aliancée de ces mots est plus malencontreuse d'un point de vue symbolique.

D. : Si le fait qu'un même ministère traite des questions d'immigration et d'intégration n'est pas choquant en soi, les mots pour le dire n'en sont en effet pas moins inquiétants du point de vue politique et social. De même que sont préoccupantes les déclarations que j'évoquais tout à l'heure en provenance de ce ministère.

J.T. : Nous avons, c'est vrai, la chance, en ce qui nous concerne à la Cité, de travailler à un niveau et à une échelle de temps qui ne sont pas ceux de la politique. Au niveau politique (celui des lois, des règlements, et, de façon générale, celui de l'action des pouvoirs publics), le temps est le plus souvent très court : il se mesure en mois, parfois même en semaines voire en jours. À l'opposé il y a le niveau de la science, du travail éducatif, de l'histoire – c'est-à-dire, en fin de compte, celui de la création des valeurs communes. Là, nous avons affaire à un temps long, qui se mesure en années, voire en décennies. Or nous nous situons, nous, à la Cité, à ce deuxième niveau et dans ce temps long, et c'est sans doute pour cela que nous ne sommes pas directement affectés par les péripéties de l'action politique.

D. : C'est aussi je pense la raison pour laquelle certains des historiens qui ont voulu protester contre la création

LA CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL Unesco, Paris, 17 octobre 2003 (extraits)

Les buts de la présente Convention sont :

- a. la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- b. le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
- c. la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- d. la coopération et l'assistance internationales.

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

Le « patrimoine culturel immatériel », tel qu'il est défini ci-dessus se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- a. les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- b. les arts du spectacle ;
- c. les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- d. les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- e. les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

On entend par « sauvegarde » les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

du ministère de Brice Hortefeux par une démission retentissante ont quand même tenu à saluer la naissance de la Cité...

J.T. : Absolument. Mais ils avaient également continué à travailler, et fort heureusement ! Car si l'exposition a pu ouvrir le 10 octobre, c'est parce que jusqu'au 15 septembre ils ont continué à rédiger les textes qui en accompagnent les objets et les images ! Hommage leur en soit rendu.

IDENTITÉS, CULTURES, LAÏCITÉ

D. : Venons-en en conclusion, si vous le voulez bien, à une interrogation et à une difficulté majeures : comment essayer de concilier le respect des identités – de l'identité personnelle, à l'échelle individuelle, et de la diversité culturelle, à l'échelle collective – et la volonté républicaine d'intégration ?

J.T. : Je vous répondrai volontiers en faisant explicitement référence à la laïcité. Nous avons des valeurs communes, mais aussi, pour chacun de nous, notre « for », habituellement surqualifié « intérieur ». Tout le travail d'intégration républicaine vise, selon moi, à construire ces valeurs communes dans le respect et la préservation de la multiplicité et de la diversité constitutive des cultures présentes dans notre pays. La laïcité est à la fois la philosophie et le modus operandi de cette indispensable « cheville » qu'il faut insérer entre le « for » de chacun de nous et les éléments d'identité collective que nous partageons.

D. : L'une des voies d'accès à la reconnaissance de la place essentielle, pour la construction de nos identités, de la diversité culturelle dans laquelle nous baignons ne serait-elle pas de considérer formellement les cultures comme des biens publics de l'humanité ? Elles échapperaient ainsi plus aisément à toute tentative sectorielle d'appropriation...

J.T. : La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée par l'Unesco en 2003, qui porte sur les phénomènes de mémoire, de tradition, d'oralité va tout à fait dans ce sens. Elle reconnaît le caractère patrimonial de ces faits de culture. C'est une première étape dans la lutte en faveur de ce qui est, pour l'humanité, au moins aussi important que la protection de la biodiversité : la préservation et la mise en valeur de l'ensemble des cultures sécrétées par les collectivités humaines et diffusées sur la planète par les processus migratoires. ☺

*PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE LAZAR
PHOTOGRAPHIES DE JEAN-FRANÇOIS LÉVY*